

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

Séance du 15 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai 2023 à 8h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Phare à Sauzon, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Katia LE PORT, Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Laurent CLEMENT, Marianne LE POETVIN, Claude LEBORGNE, Stéphane MAUGER
- Collège des personnalités qualifiées : Dorothée GUEGAN, Pierrick PAINVIN

MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Hélène JUGEAU donne pouvoir à Dorothée GUEGAN, Soizic LUCAS donne pouvoir à Katia LE PORT
- Collège des professionnels : François DESARD donne pouvoir à Marianne LE POETVIN, Nicole LENOBLE donne pouvoir à Claude LEBORGNE
- Collège des personnalités qualifiées :

MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées :

Également présents : J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
G. PAILLET – Adjointe de direction de l'Office de tourisme

Nombre de conseillers
> en exercice : 21
> présents : 16
> votants : 20
Date de convocation :
le 5 mai 2023

Délibération n° 2023-05-15-001

Ressources Humaines : Nomination du directeur

Les membres du comité de direction ont reçu, par mail en date du 6 avril 2023, une proposition de réorganisation de la fonction de direction au sein de l'Office de Tourisme. Le Président expose les motivations et les principes de cette réorganisation, s'appuyant sur le maintien de Monsieur Julien FROGER sur le poste de directeur pour une durée indéterminée et sur l'embauche d'un responsable de développement touristique assurant la conduite de projet et le management opérationnel de l'équipe.

Le Président au terme d'un temps d'échange entre les membres du Comité de Direction, propose d'annuler-remplacer la délibération 2023-01-30-003 du 30 janvier 2023, par :

Pour l'office de tourisme sous forme d'EPIC comme les communes ou la communauté de communes, nombre décisions sont prises par « l'ordonnateur » de ces entités. Le rôle d'ordonnateur, au sein d'un EPIC, est assuré par le directeur. L'office de tourisme, sans directeur, se retrouverait paralysé.

Ainsi afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure, la Communauté de Communes de Belle-Ile et l'Office de Tourisme ont signé une convention de mise à disposition de personnel, confiant à Monsieur Julien FROGER, la fonction de direction de l'EPIC.

En conséquence, il est proposé au comité de direction d'entériner cet accord et de décider de la nomination de Julien FROGER au poste de directeur de l'office de tourisme.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 056-878114107-20230515-20230515001-DE



Décision du Comité de Direction :

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, décide d'annuler-remplacer la délibération 2023-01-30-003.

Fait à Le Palais, le 15 mai 2023

Pierre-Paul AUBERTIN

Président de l'EPIC

Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer